



Groupement
d'Entraide
**Ville de
Créteil**

Rapport Moral 2022

Approuvé en assemblée Générale Ordinaire
du 07 juin 2023

Le président : Jean-Paul DAUGIERAS

GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Cellule administrative : 22 rue de Mesly 94000 Créteil - **Téléphone** : 01.49.80.88.48

Courriel : info@groupement-entraide.com - **Internet** : www.groupement-entraide.com

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s et adhérent(e)s,

Nous voici réunis pour notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se révèle être la première de mon premier mandat en tant que Président du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil. En effet, comme vous le savez peut-être j'œuvre au sein de l'association depuis 39 ans. J'ai occupé le poste de trésorier durant 33 ans avant d'être élu président il y a 9 mois lors du départ en retraite de Nathalie TEIL.

Sur ma proposition, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de la nommer Présidente d'honneur du Groupement d'entraide – Ville de Créteil en remerciement de son dévouement et son implication pendant plusieurs mandats, d'abord comme vice-présidente puis comme Présidente sur ces dernières années.

Je tiens également à remercier pour leur soutien renouvelé depuis plusieurs années Monsieur Laurent Cathala, Maire de Créteil et le Conseil Municipal.

Je remercie et salue la présence de Monsieur Jean-Fabrice SUBIAS, du Cabinet BAKER TILLY, notre commissaire aux comptes.

Je remercie enfin l'équipe de la cellule administrative : Méryll, Peggy et Sophie pour la qualité de leur travail qui participe au bon fonctionnement de notre association ainsi que pour leur dévouement et leur disponibilité.

Je vais maintenant vous présenter le rapport moral de l'année 2022.

Je souhaite et espère que cette rencontre reste un moment privilégié de dialogue et d'échange afin que notre association au travers de ses activités et de ses offres poursuive son accompagnement auprès de ses adhérents tant sur l'aspect de l'accès aux loisirs que sur l'aspect social.

L'année 2022 a été l'année du retour progressif à la vie normale que nous connaissions avant la crise sanitaire.

Le 24 janvier 2022, au moment de l'ouverture des réservations des locations familiales, le gouvernement rendait le pass vaccinal obligatoire (à partir de 16 ans) pour accéder à de nombreux lieux tels que les hébergements touristiques de type campings ou clubs de vacances avec un contrôle unique en début du séjour. Cette mesure, levée le 14 mars 2022, a contraint l'équipe de la cellule administrative à s'adapter. Bien entendu, toutes les informations obtenues vous ont été transmises dès que nous en avons connaissance.

Cette mesure s'appliquant également aux colonies de vacances nous avons fait le choix de proposer uniquement des séjours en France en 2022.

Heureusement tout au long de l'année, les mesures sanitaires se sont progressivement levées permettant aux adultes et aux enfants de profiter de leurs vacances.

Le Groupement d'Entraide – Ville de Créteil comptait au 31 décembre 2022, 1.552 adhérents se répartissant de la façon suivante :

- Collectivité Ville de Créteil : 1.220 adhérents
- Collectivité C.C.A.S. de Créteil : 240 adhérents
- Retraités : 92 adhérents

La cotisation annuelle de notre association pour 2022 était de 30,00 euros payables mensuellement pour les actifs prélevés sur leur salaire et annuellement pour les adhérents retraités.

Nous avons distribué :

- 31 primes « naissance »
- 11 primes « union »
- 57 primes « départ en retraite » avec un complément sous forme de chèques-vacances de l'ANCV.
- 5 aides suite à un décès
- 107 primes « médaille du travail » dont :
 - 46 argent,
 - 42 vermeil
 - 19 or.

Nous avons accordé 151 prêts soit :

- Prêt d'honneur : 20
- Prêt d'Entraide : 25
- Aide financière : 100
- Prêt social : 6

Depuis 2003, le Groupement d'Entraide propose une épargne sous la forme des Chèques-Vacances ANCV. Cette disposition continue de remporter un franc succès auprès de l'ensemble de nos adhérents. En 2022, 407 d'entre eux s'y sont inscrits :

- 14 au quotient A
- 143 au quotient B
- 250 au quotient C
 - 104 pour une épargne de 100 €,
 - 58 pour une épargne de 200 €,
 - 41 pour une épargne de 300 €,
 - 41 pour une épargne de 400 €,
 - 163 pour une épargne de 450 €.

Sur le même principe, depuis 2019 une offre de souscription au Coupon Sport de l'ANCV est proposée. Une épargne unique de 100 € est faite d'août à mai. La distribution a lieu en juin à l'occasion de l'inscription des enfants et/ou adultes sur les clubs sportifs en juin ou septembre. Cette récente offre démarre tout doucement, seulement : 28 personnes s'y sont inscrits soit :

- 3 quotient A
- 21 quotient B
- 4 quotient C

44 enfants ont bénéficié de nos colonies de vacances : 39 sur la période été 2022 et 5 sur la période d'Hiver 2022/2023.

Les locations familiales proposées par notre association ont permis à 157 adhérents et à leurs familles de partir en vacances.

Enfin, nous poursuivons, en collaboration et sous convention avec les services de la DRH et les Relations Publiques, notre prestation de « Noël » au travers de la distribution des jouets aux enfants du personnel et des colis « Vin-Friandises ».

Voilà l'essentiel des informations que je souhaitais vous communiquer pour 2022.

Le Conseil d'Administration de notre association a décidé de vous proposer certaines améliorations sur nos prestations actuelles :

- Depuis le 1er janvier 2023, nous avons actualisé les bases de calcul des quotients familiaux aussi bien pour les locations familiales, les chèques vacances et le coupon sport de l'ANCV que pour les colonies de vacances.
- Le Conseil d'administration a également décidé l'augmentation de notre participation maximum suivant les quotients familiaux A / B / C.

Suivant les résultats financiers de notre association prévus en 2023, je demanderai au conseil d'administration d'étudier pour 2024 une augmentation de notre participation pour les chèques vacances et pour le coupon sports.

Je vous invite maintenant à vous exprimer sur ces différentes propositions. Lionel PIN, trésorier de notre association, vous présentera ensuite le rapport financier avant de passer la parole à notre Commissaire aux Comptes.

Puis, nous soumettrons à votre approbation ces différents rapports.

Enfin, suivant l'ordre du jour nous vous donnerons la parole.

Je vous en remercie pour votre écoute.